



**Communiqué de Presse
Paris, le 8 novembre 2013**

L'ARRU tunisienne, l'AFD et l'ANRU renouvellent leur accord de partenariat en présence du ministre délégué à la Ville, M. François Lamy

Le 5 novembre 2013, le ministre délégué chargé de la Ville, François Lamy, a présidé la cérémonie de signature de l'accord de renouvellement du partenariat tripartite entre l'Agence tunisienne de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU), l'Agence française de Développement (AFD) et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Cet accord a été signé par le président-directeur général de l'ARRU, Monsieur Mohamed Salah Arfaoui, la directrice générale de l'AFD, Madame Anne Paugam, et le directeur général de l'ANRU, Monsieur Pierre Sallenave.

L'ARRU est le principal opérateur intervenant depuis plus de trente ans en Tunisie dans la réhabilitation des quartiers défavorisés. Elle a conduit des opérations de rénovation urbaine de grande ampleur visant à améliorer les conditions d'habitat, d'accès aux services, et d'équipement ainsi qu'à permettre une meilleure intégration urbaine de ces quartiers. Son rôle est crucial dans le contexte de transition actuel en Tunisie où la demande sociale des populations est très forte.

L'AFD, son principal partenaire technique et financier, accompagne l'activité de l'ARRU depuis plus de quinze ans. Elle a contribué par des financements cumulés de plus de 150 M€, à la réhabilitation de plus de 900 quartiers précaires concernant environ 2 millions d'habitants, et de quatre médinas. Cet accompagnement se poursuit aujourd'hui tout en évoluant pour faire face aux nouveaux défis auxquels est confronté le pays en matière de développement urbain.

L'ANRU intervient depuis 2004 dans la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) dans les zones urbaines sensibles en France, et depuis 2009 dans la requalification des quartiers anciens dégradés. A ce titre, elle dispose d'une expérience reconnue en matière d'intervention dans les quartiers fragiles et plus globalement de gestion urbaine. C'est ce qui lui confère une expertise pouvant enrichir les réflexions d'autres opérateurs à l'international.

Les trois acteurs ont décidé de coopérer. L'ANRU apportera à l'ARRU son expérience sur la conduite de ses opérations et dans ses réflexions stratégiques, et pourra mobiliser son réseau d'expertise à cet effet. Ces actions d'appui seront financées par l'AFD. Le partenariat entre ces deux agences, initié en 2011, est aujourd'hui prolongé pour deux ans, confirmant les relations installées au lendemain de la révolution tunisienne.

Le Ministre a réaffirmé à cette occasion l'importance qu'il accorde au développement de ce type de coopération permettant à la fois :

- des partages d'expérience,
- le renforcement d'opérateurs jouant un rôle essentiel dans le développement de leurs pays
- et une valorisation à l'international de l'expertise française, notamment en matière de planification et de rénovation urbaine.

A propos de l'Agence Française de Développement

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français. Présente sur quatre continents où elle dispose d'un réseau de 70 agences et bureaux de représentation dans le monde, dont 9 dans l'Outre-mer et 1 à Bruxelles, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation, santé maternelle, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique... En 2012, l'AFD a consacré près de 7 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays en développement et en faveur de l'Outre-mer. Ils contribueront notamment à la scolarisation de 10 millions d'enfants au niveau primaire et de 3 millions au niveau collège, et à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour 1,79 million de personnes. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser près de 3,6 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an. www.afd.fr

A propos de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

L'ANRU met en œuvre des projets de rénovation urbaine afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (12,350 milliards d'euros en provenance de l'ANRU et ses partenaires, qui génèrent 45 milliards d'euros de travaux) et le Programme « Quartiers Anciens », l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique. L'ANRU mène également des actions en faveur de l'insertion par l'emploi. Dans le cadre du programme Investissements d'avenir, l'ANRU agit pour le développement des internats de la réussite et de la culture scientifique, technique et industrielle.

www.anru.fr

A propos de l'Agence tunisienne de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine

L'ARRU est une entreprise publique à caractère industriel et commercial créée en 1981. Elle est chargée de l'exécution de la politique de l'Etat tunisien dans les domaines de la réhabilitation et de la rénovation urbaines, sous la tutelle du Ministère de l'Equipeement, pour le compte de l'Etat et des collectivités publiques, principalement les communes. L'intervention de l'ARRU s'effectue dans un cadre contractuel avec les collectivités publiques locales titulaires du projet qui se chargent d'assurer le budget nécessaire au financement des projets. L'ARRU a la charge de l'identification des besoins nationaux dans le domaine de la réhabilitation et leur classification suivant les priorités et de la proposition de programmes et de modes de financement.

www.arru.nat.tn

Contacts presse :

AFD :
Magali Mévellec mevellec@afd.fr - 01 53 44 40 31

ANRU:
Elizabeth Broge: ebroge@anru.fr
Laurence Quercy: lquercy@anru.fr - 01 53 63 55 05



François Lamy, Ministre délégué chargé de la Ville, au centre

puis de gauche à droite :

Madame Anne Paugam, Directrice Générale de l'AFD ; Monsieur Mohamed Salah Arfaoui, PDG de l'ARRU ; Monsieur Pierre Sallenave, Directeur Général de l'ANRU